

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON**

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

**Présents :** MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

**Absents excusés :**

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre pouvoir AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

**Absent :** SCARAFAGIO Stéphane.

**RAPPORT N° 2026/59 : Marché CCSP202432 Mobilité douce : assistance aux acquisitions foncières – Avenant n°01.**

**Vu** l'article R2194-7 du code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 2025/18 du 28 janvier 2025 concernant l'attribution du marché « d'assistance aux démarches foncières nécessaires à des opérations de création de voies dédiées à la mobilité douce » ;

**Vu** la décision de la commission des marchés en date du 24 février 2026 ;

**Considérant** qu'une erreur a été identifiée dans l'acte d'engagement concernant le montant global du marché, alors que l'ensemble des autres pièces contractuelles mentionne le montant global exact ;

**Considérant** qu'il s'agit d'une modification non substantielle ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE VALIDER** l'avenant n°01 au marché CCSP202432 « Assistance aux démarches foncières nécessaires à des opérations de création de voies dédiées à la mobilité douce » joint à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**

La Présidente,



Chantal EYMEOD